



ARRETE N° 2024-62

Arrêté portant permis de stationnement

Le maire de la commune de l'Ile Bouchard,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de BLANCHARD François de l'association "Les Irréductibles" domicilié au 16 rue du Révérend Père Lucien Aubry 94120 à Fontenay Sous Bois, en date du 12 mars 2024, qui souhaite organiser un salon du vin le samedi 01 juin 2024 en occupant temporairement le domaine public Les Halles et la place du Marché 37120 à Richelieu ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1er : Du vendredi 31 mai 2024 à 18 heures au dimanche 02 juin 2024 à 11 heures, Monsieur BLANCHARD François de l'association Les Irréductibles demeurant au 16 rue du Révérend Père Lucien Aubry 94120 à Fontenay sous Bois est autorisé à procéder à " Goulayance", un salon sur le vin aux Halles 37120 à Richelieu.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation des places de stationnement rue des Halles et rue de l'Hôtel de Ville (places jouxtant les Halles) pour les exposants au salon.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par les agents des services techniques de Richelieu.

Article 4 : Monsieur BLANCHARD occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Richelieu, Monsieur le responsable des services techniques de Richelieu, l'ASVP de Richelieu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Richelieu, le 16/05/2024

Le Maire,

Etienne MARTEGOUTTE